

Montreuil, le 31/01/2013

Remontées de files au CNSR

Mercredi 30 janvier, le préfet Régis Guyot a présenté son rapport sur la circulation des deux-roues motorisés entre les files dans les embouteillages au CNSR

Le rapport visant à reconnaître officiellement la circulation des motos et scooters entre les files de voitures en cas d'embouteillages a été présenté aux membres de la commission deux-roues/deux-roues motorisés (2RM) du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR)

Demandée depuis quinze ans par la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC)¹, cette reconnaissance d'une de nos particularités de circulation en milieu urbain arrive à un moment décisif.

De février à juin 2012, sous l'égide du Préfet Régis Guyot, la FFMC a travaillé conjointement avec des associations d'usagers, les représentants des moto-taxi, des assureurs, des chercheurs de l'IFSTTAR², des formateurs, des forces de l'ordre et des fonctionnaires ministériels. Ce travail partenarial a abouti à un consensus permettant de cadrer la pratique de l'interfiles aux voies rapides express à sens unique, entre les files les plus à gauche. Il est prévu de limiter la vitesse des 2RM en interfiles en cas de circulation fortement ralentie.

Couramment répandue dans un contexte de mobilité complexe, cette pratique peu accidentogène ne peut plus être qu'une simple tolérance dans nos villes où le parc des deux-roues ne cesse de croître : il est temps de l'enseigner à tous les usagers de la route pour qu'elle soit pratiquée de manière raisonnée et raisonnable, pas n'importe où, pas n'importe quand et pas n'importe comment.

La balle est maintenant dans le camp du CNSR chargé de discuter des modalités d'une éventuelle mise en œuvre afin de proposer des mesures pour le prochain Conseil Interministériel de Sécurité Routière.

Le rapport est en ligne sur le site de la Sécurité routière à l'adresse :

<http://tinyurl.com/ah6kdx9>

Contacts presse :

Marc Bertrand : 01 48 18 12 18

Eric Thiollier : 01 48 18 12 15

France Wolf : 06 63 43 43 32

¹ Lire à ce sujet la plaquette de la FFMC disponible en ligne ici : <http://rdf.ffmc.fr>

² IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux